

Les alignements à Carnac à vélo



Une randonnée proposée par bibi

Une petite boucle à faire à vélo pour aller voir les alignements de menhirs à Carnac. C'est une jolie balade à faire en forêt.



Randonnée n°4345887

Durée : 30min
 Distance : 3.75km
 Dénivelé positif : 11m
 Dénivelé négatif : 10m
 Point haut : 26m
 Point bas : 12m

Difficulté : Facile
 Retour point de départ : Oui
 Activité : En cyclo-route
 Commune : Carnac (56340)

Description

Des parkings sont situés à proximité de l'Office de Tourisme, point de départ de ce circuit vélo, ainsi qu'à proximité de l'Église Saint-Cornély.

(D/A) De l'Office de Tourisme emprunter en descente la Rue du Tumulus, pour aller jusqu'au tumulus Saint-Michel par la route.

(1) À partir de là commence un parcours plus bucolique et forestier, attention toutefois à la petite descente, et bien tourner à gauche en bas. Un long parcours en forêt permet de rejoindre les alignements.

(2) Traverser la D119 puis longer les alignements du Ménec en suivant la route (D196), **attention à la circulation en été**.

(3) Rejoindre l'Office de Tourisme en empruntant la Rue du Menec puis à gauche le Chemin de Pouldève.

(4) Suivre à gauche la Rue de Kervarail puis traverser pour continuer presque en face en faisant un droite/gauche Rue de Courdiec. Au bout, virer à droite et rejoindre l'Office de Tourisme **(D/A)**.

Points de passages

D/A Office de Tourisme - Église Saint-Cornély (Carnac)

N 47.583756° / O 3.078644° - alt. 22m - km 0

1 - Tumulus Saint-Michel

N 47.58672° / O 3.073114° - alt. 24m - km 0.55

2 - Alignements du Ménec

N 47.59433° / O 3.074964° - alt. 16m - km 1.78

3 Rond-Point du Ménec

N 47.590257° / O 3.084963° - alt. 19m - km 2.69

4 Rue de Kervarail

N 47.584222° / O 3.080652° - alt. 23m - km 3.51

D/A Office de Tourisme - Église Saint-Cornély (Carnac)

N 47.583766° / O 3.0787° - alt. 23m - km 3.75

Informations pratiques

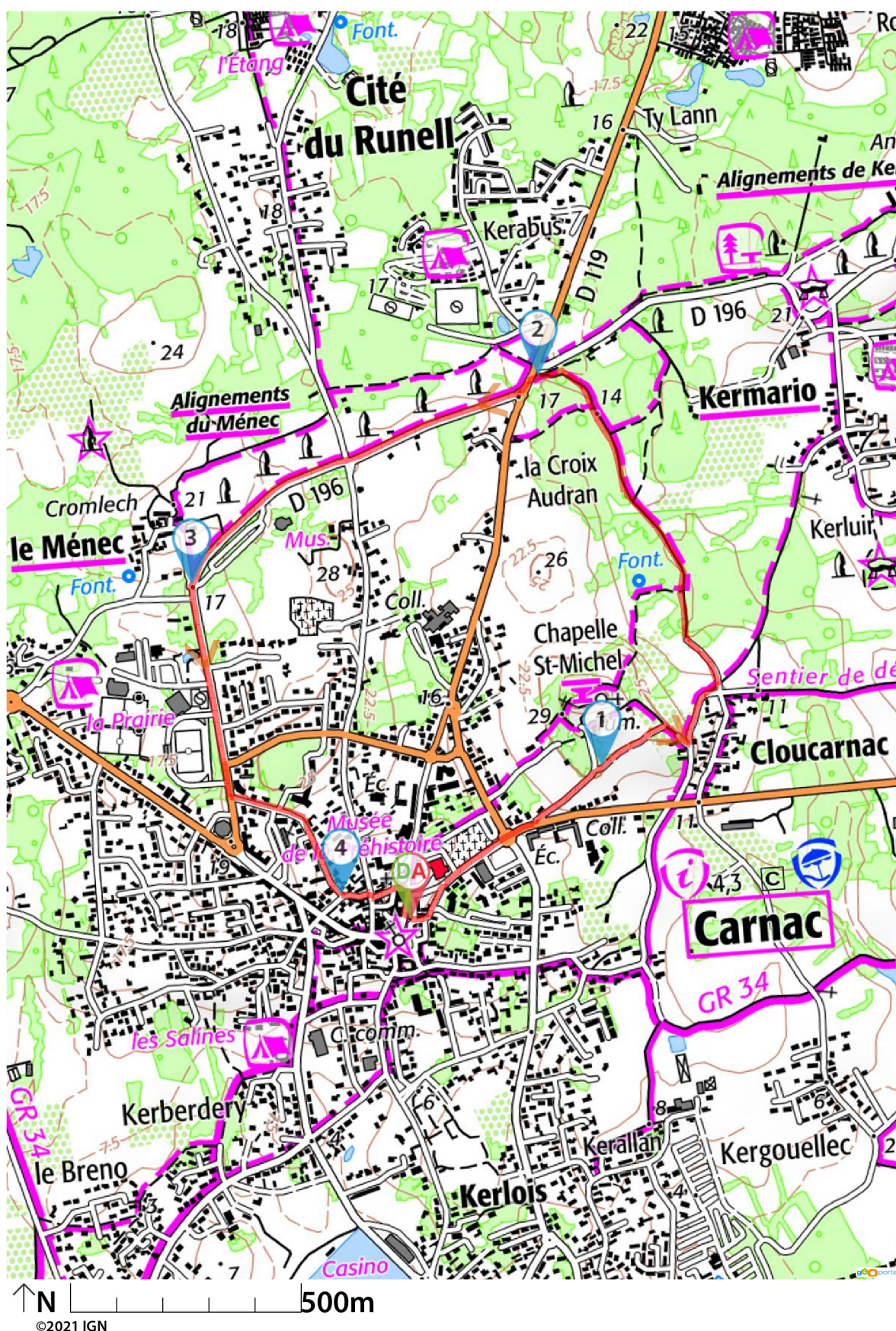
Attention : à la circulation estivale le long des alignements.

Il existe un grand parking à l'extrémité pour faire une pause et les admirer.

Pour les randonneurs à pied : [Les alignements de Carnac](#).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-alignements-a-carnac/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

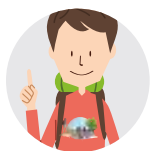


Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

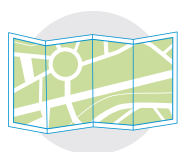
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



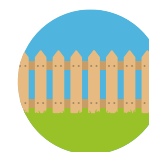
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



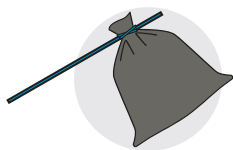
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.